



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt

Mise à l'enquête à faire paraître dans l'édition du 5 août 2022

Le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

par le Service de la mobilité, d'entente avec la commune de Chippis, soumet à l'enquête publique **le projet d'élargissement de l'ouvrage et de la chaussée de la route d'Anniviers dans le secteur des lacets de Niouc sur la RC40**, au lieu-dit « Bletsec » sur le territoire de la commune de Chippis, pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR).

D'entente avec le Service des forêts, de la nature et du paysage, arrondissement Valais central et en application de la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, le Service de la mobilité met à l'enquête publique le dossier de défrichement suivant :

Requérant	: Service de la mobilité
Lieu-dit	: « Lacets de Niouc, Bletsec »
But du défrichement	: élargissement de l'ouvrage et de la chaussée
Surface de défrichement définitif	: 153 m ²
Coordonnées centrales	: 2'608'450 / 1'125'250

Les plans peuvent être consultés pendant ce délai à l'Administration communale de Chippis (Grande Avenue 5, 3965 Chippis), au Service de la mobilité Bâtiment Mutua, (rue des Creusets 5, à Sion), ainsi qu'au Service de la mobilité arrondissement 2 - Valais central (rue de la Traversière 3, à Sion).

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit au Conseil municipal de Chippis dans le délai de trente jours à compter de la présente publication.